

	English	French (translation only for convenience)
	Walstead Kraków Sp z o.o. Conditions of Sale	Walstead Kraków Sp z o.o. Conditions de Production
1.	<p><i>Definitions:</i> From hereon (i) “Printer” means Walstead Kraków Sp. z o.o. (ul. Obroncow Modlina 11, 30-733 Krakow, Poland, District Court for Krakow-Srodmiescie in Krakow Department no. 11, Court of Business of National Court Register, KRS No. 0000046086. NIP 676-01-01-661. VAT EU: PL6760101661, initial capital: 146.695.262,00 PLN); (ii) “Customer” means the entity named in the quotation and the recipient of these Conditions of Sale; (iii) “the Goods” means the articles to be produced by Printer pursuant to the Order; and (iv) “the Order” means the order placed by Customer and accepted by Printer, by which order Customer accepts these Conditions to the exclusion of any terms or conditions on a purchase order or other Customer document.</p>	<p><i>Définitions :</i> Les différents termes désignent (i) « Imprimerie » : Walstead Kraków s. a. r. l. (ul. Obrońców Modlina 11, 30-733 Kraków, Polska, Tribunal de district Kraków Śródmieście à Cracovie, XI^e Section économique du Registre Judiciaire National, N^o KRS [<i>homologue du RNCS français</i>] 0000046086, NIP 676-01-01-661, TVA EU : PL6760101661, capital social : 146.695.262,00 PLN) ; « Commettant » : personne indiquée dans la proposition de prix, à laquelle ont été soumises les présentes Conditions de Production ; (iii) « Produits » : produits (y compris magazine, périodique, plaquette, dépliant, etc.) qui doivent être produits par l’Imprimerie conformément à la Commande, les clauses relatives aux « Produits » s’appliquant respectivement aux services ; et (iv) « Commande » : offre soumise par le Commettant et acceptée par l’Imprimerie, dans laquelle le Commettant accepte les présentes Conditions de Production avec l’exclusion simultanée de toutes conditions générales de contrats, modèles de contrats ou règlements appliqués par le Commettant.</p>
2.	<p><i>Basis of Contract:</i> Each Customer order or Customer acceptance of Printer’s quotation for Goods shall be deemed to be an offer by the Customer to buy the Goods from Printer subject to these Conditions. No order placed by Customer shall be deemed to be accepted by Printer, and no contract shall be formed, until Printer (a) issues a written confirmation of Customer’s order or (b) commences production of the Goods.</p>	<p><i>Conclusion du contrat :</i> Toutes commandes passées par le Commettant, dont la déclaration, faite par le Commettant, de volonté de conclure le contrat en vertu de la proposition de prix soumise par l’Imprimerie, seront considérées comme volonté, de la part du Commettant, de conclure avec l’Imprimerie un contrat en matière de production des Produits selon les modalités définies dans les présentes Conditions de Production. L’offre soumise par le Commettant sera considérée comme acceptée par l’Imprimerie (la conclusion du contrat aboutira) dans la mesure où : l’Imprimerie (a) fera une déclaration écrite</p>

	English	French (translation only for convenience)
		d'acceptation de l'offre du Commettant, ou elle (b) lancera la production des Produits.
3.	<p><i>Prices:</i> The prices in the quotation remain open for acceptance for 30 days of the quotation date and are valid only if the quotation is accepted in its entirety within such period (and Printer's quotation is given on the basis that no contract shall come into force relating to such quotation until Printer issues its Order confirmation expressly incorporating such quotation). Thereafter the prices are subject to change to reflect changes in market conditions at the time of production including but not limited to the cost of paper and other materials and transportation costs, and the Order is subject to Customer's acceptance of Printer's revised quotation. Printer may cancel the Order at any time prior to the due delivery date if Printer's revised quotation has not been accepted by Customer.</p>	<p><i>Prix :</i> Les prix spécifiés dans la proposition de prix soumise par l'Imprimerie devront être acceptés par le Commettant au plus tard dans le délai de 30 jours à compter de la date d'élaboration de la proposition de prix et ils ne seront obligatoires qu'à condition que le Commettant déclare à l'Imprimerie, dans le même délai, qu'il accepte sans réserve toutes les clauses de la proposition de prix (le contrat dont il est fait mention dans la proposition de prix soumise par l'Imprimerie sera conclu dans la mesure où dans sa déclaration d'acceptation de l'offre, le Commettant aura fait explicitement référence à la proposition de prix dont il reconnaîtra les clauses comme obligatoires). Les prix pourront être modifiés en fonction de l'évolution des contraintes du marché pendant la production, y compris en fonction du changement des coûts d'acquisition du papier et d'autres matériaux ou des frais de transport, à condition que le Commettant accepte les nouveaux prix présentés par l'Imprimerie. Au cas où le Commettant n'aurait pas accepté les nouveaux prix présentés par l'Imprimerie, l'Imprimerie pourra se désister de la Commande dans un délai qui expire le jour où les Produits doivent être fournis.</p>
4.	<p><i>Production Schedule:</i> The Order shall be conditional in all respects on the parties' agreement to a schedule for the production of the Goods including dates for delivery of any Customer supplied materials and data, and deadlines for any changes in quantities and specifications. Printer's obligations are subject to the receipt of all such materials in the required format by the specified deadlines.</p>	<p><i>Calendrier :</i> La commande ne sera efficace que si les parties arrivent au consensus en matière de calendrier de production des Produits, y compris de livraison, par le Commettant, des matériaux nécessaires à la production, ainsi qu'en matière de notification de changements relatifs aux paramètres techniques, y compris aux quantités de Produits. La naissance des obligations de l'Imprimerie est subordonnée à la livraison, par le Commettant, desdits matériaux, dûment préparés et dans le délai voulu.</p>

	English	French (translation only for convenience)
5.	<p><i>References:</i> Printer's quotation is subject to satisfactory credit references and Printer may cancel the Order on written notice to Customer at any time within 30 days of the date of the Order if it has not received satisfactory credit references or payment guarantees. Non-satisfactory credit references are deemed in particular if a credit rating institution or similar agency either warns not to do business with Customer or recommends, depending on the order volume, to request an advance payment.</p>	<p><i>Condition financière :</i> L'Imprimerie soumet ses propositions de prix sous réserve de recevoir la documentation qui confirme la bonne condition financière du Commettant (dont sa capacité d'emprunt). Dans un délai de 30 jours à partir de la date où la Commande prend effet, l'Imprimerie pourra se désister de la Commande en cas d'évaluation négative de la condition financière du Commettant (y compris si elle n'a pas reçu la documentation susmentionnée), à moins qu'à cette date, le Commettant ne garantisse le paiement selon un mode accepté au préalable par l'Imprimerie.</p>
6.	<p><i>Taxation:</i> Unless otherwise stated all prices are exclusive of VAT and all other taxes or duties, which Printer shall charge in addition to the prices in accordance with applicable law.</p>	<p><i>Taxes :</i> À moins que les Parties n'en stipulent autrement, les prix sont des prix HT et ne comprennent pas la TVA (impôt sur les biens et services), ni autres taxes, contributions, droits de douane. La TVA (impôt sur les biens et services) et autres taxes, contributions, droits de douane seront additionnés aux prix HT dans un montant conforme à la réglementation en vigueur.</p>
7.	<p><i>Customer Obligations:</i> Customer shall deliver all digital files and other materials to be supplied by Customer in compliance with Printer's Reproduction Specifications in effect at the time of Printer's quotation. Printer's applicable Reproduction Specifications are as supplied with Printer's quotation or are available at : https://walstead-ce.com/en/about-us/our-standards/</p>	<p><i>Obligations du Commettant :</i> Tous les matériaux fournis par le Commettant seront conformes à la Spécification Technique de Préparation de matériaux à la Presse et à la Procédure de vérification du Proof, appliquées par l'Imprimerie et en vigueur à la date de la soumission, par l'Imprimerie, de la proposition de prix. La Spécification Technique de Préparation de matériaux à la Presse et la Procédure de vérification du Proof seront jointes à la proposition de prix ou accessibles au : https://walstead-ce.com/en/about-us/our-standards/</p>
8.	<p><i>Proofs:</i> Proofs of all work will be submitted if requested for Customer approval. Printer will not be liable for errors not corrected by Customer unless such errors only occurred in, or could not be detected until, the production processes which took place after the print-ready/copy-ready notices. All alterations required by</p>	<p><i>Proofs :</i> À la demande du Commettant, l'Imprimerie exécutera et fournira les proofs au Commettant pour acceptation. L'Imprimerie n'encourt aucune responsabilité pour les défauts ou erreurs non corrigés par le Commet-</p>

	English	French (translation only for convenience)
	Customer and extra proofs will be charged at Printer's standard rates.	tant. Les coûts de modifications ou de proofs supplémentaires seront à la charge du Commettant selon les tarifs appliqués par l'Imprimerie.
9.	<p><i>Paper:</i> The Order shall specify if paper used for the Production of the Goods shall be delivered by Customer (Customer's paper), by Printer (Printer's paper), or by Printer but purchased from the paper supplier directed by Customer (Customer's directed paper).</p> <p><i>9.1 Customer's paper:</i> Customer shall deliver paper of suitable grade, quality, on the dates and in the quantities set out in the Order. No earlier or partial delivery of paper is permitted without the prior consent of Printer. Printer will not be obliged to produce using paper it considers to be of insufficient quality. All costs and risks related to purchase and delivery of paper to Printer are exclusive responsibility of Customer. Printer will call off paper from the paper supplier. Customer shall provide Printer in a reasonable advance with all data needed for such call off. Customer warrants that paper will be delivered to Printer in accordance with standard transport requirements for supplies to Printer, the paper supplier has been notified of such requirements and the paper supplier accepts to comply with such requirements. Printer will notify Customer of defective paper without undue delay after such defects have been discovered by Printer. Customer will pursue all quality complaints with the paper supplier, unless the parties agree otherwise in a written to be valid form (including, for example, the scope of Printer's authorization for such matters). Printer will assist Customer in pursuing quality complaints with the paper supplier to the extent technical support is concerned and Customer may reasonably expect such support. Customer is responsible for losses or overconsumption of paper except they are caused due to the fault of Printer. Customer is responsible for damage incurred by Printer in connection with paper, including, without limitation, such damage owing to defective paper, regardless of Customer's fault in this respect. Any paper which remains unused following production in whole or in part,</p>	<p><i>Le papier :</i> La Commande doit spécifier si le papier utilisé pour la fabrication du Produit doit être livré par le Commettant (papier du Commettant), par l'Imprimerie (papier de l'Imprimerie), ou par l'Imprimerie mais acheté auprès du fournisseur de papier selon les instructions du Commettant (papier selon les instructions du Commettant).</p> <p><i>9.1 Le papier du Commettant :</i> Le Commettant doit livrer du papier de qualité appropriée aux dates et dans les quantités définies dans la Commande. Aucune livraison prématurée ou partielle de papier ne sera autorisée sans le consentement préalable de l'Imprimerie. L'Imprimerie ne sera pas obligé de produire en utilisant du papier qu'elle considère être de qualité insuffisante. Tous les coûts et risques liés à l'acquisition et à la livraison de papier vers l'Imprimerie sont de la responsabilité exclusive du Commettant. L'Imprimerie fera un appel du papier auprès du fournisseur de papier. Le Commettant doit fournir à l'Imprimerie une avance raisonnable avec toutes les données nécessaires pour un tel appel. Le Commettant garantit que le papier sera livré à l'Imprimerie conformément aux exigences standards quant au transport pour les fournitures à l'Imprimerie, le fournisseur de papier aura été informé de ces exigences et le fournisseur de papier acceptera de se conformer à ces exigences. L'Imprimerie informera le Commettant du papier défectueux sans retard injustifié après la découverte de ces défauts par l'Imprimerie. Le Commettant donnera suite à toutes les réclamations relatives à la qualité auprès du fournisseur de papier, à moins que les parties n'en conviennent autrement par écrit (y compris, par ex. le champ d'autorisation de l'Imprimerie pour ces questions). L'Imprimerie aidera le Commettant à donner suite aux réclamations concernant la qualité auprès du fournisseur</p>

	English	French (translation only for convenience)
	<p>whether through agreed change in technical parameters or lack of production (e.g. due to termination or repudiation of the Order), shall be collected by Customer at its own costs and risks from place specified by Printer within fourteen (14) days of the production completion date or the date on which production should be completed, unless the parties agree otherwise. If Customer fails to do so on time and the parties do not agree otherwise before the end of deadline set out above (regardless of the reasons), paper shall become property of Printer without charge (automatically, without any additional agreements). Printer may dispose and use paper in such manner as it considers fit and be considered as an owner-like possessor thereof as well. All scraps and paper waste which remains following production shall become property of Printer without charge, who may dispose and use scraps and paper waste in such manner as it considers fit. Printer shall manage scraps and paper waste in accordance with the applicable law. Handling fee is specified in Standard Price Calculation for Additional Services supplied with the quotation.</p> <p><i>9.2 Printer's paper:</i> Any paper which remains unused following production in whole or in part, whether through agreed change in technical parameters or lack of production (e.g. due to termination or repudiation of the Order), shall be repurchased by Customer from Printer (automatically, without any additional agreements). Repurchase price for paper shall be specified by Printer, however, in no case shall such price exceed this part of the price specified in the Order which reflects the cost of paper. Repurchase price for paper shall be paid by bank transfer within fourteen (14) days of invoice issuance date. Customer shall collect paper at its own costs and risks from place specified by Printer within fourteen</p>	<p>de papier dans la mesure où le support technique est concerné et où le Commettant peut raisonnablement s'attendre à un tel support. Le Commettant est responsable des pertes et de la surconsommation de papier, sauf si elles sont causées par la faute de l'Imprimerie. Le Commettant est responsable des dommages subis par l'Imprimerie concernant le papier y compris, sans limitation, les dommages dus à un papier défectueux, indépendamment de la faute du Commettant à cet égard.</p> <p>Tout papier qui reste inutilisé suite à la production en partie ou en totalité, que ce soit par la modification des paramètres techniques ou dû à l'absence de production (par ex. résiliation ou répudiation de la Commande), sera repris par le Commettant et à ses frais et risques au lieu spécifié par l'Imprimerie dans les quatorze (14) jours à compter de la date d'achèvement de la production ou de la date à laquelle la production devrait être achevée, à moins que les Parties en conviennent autrement.</p> <p>Si le Commettant ne parvient pas à le faire dans les délais et si les Parties n'en conviennent pas autrement avant la fin du délai indiqué ci-dessus (quelles qu'en soient les raisons), le papier deviendra la propriété de l'Imprimerie sans frais (automatiquement et sans autres accords nécessaires).</p> <p>Il en résultera que l'Imprimerie pourra disposer et utiliser le papier de la manière qu'elle jugera appropriée et qu'elle pourra être considérée comme le propriétaire ou le possesseur du papier.</p> <p>Tous les résidus et déchets du papier résultant de la production deviendront la propriété de l'Imprimerie sans frais, laquelle pourra disposer et utiliser les résidus et déchets du papier de la manière qu'elle jugera appropriée. L'Imprimerie gèrera les résidus et déchets du papier conformément à la loi en vigueur. Les frais de manutention sont spécifiés dans le Calcul du Prix Standard pour les services supplémentaires fournis avec le devis.</p>

English	French (translation only for convenience)
<p>(14) days of receipt request for collection of paper. If Customer fails to do so on time Printer may charge Customer for storage of paper at the fee rate specified in Standard Price Calculation for Additional Services supplied with the quotation. Parties may agree otherwise (e.g. that paper shall be stored by Printer for fee and for the purpose of future production). Such agreement shall be made in a written to be valid form.</p> <p><i>9.3. Customer's directed paper:</i> Printer shall purchase paper from the paper supplier directed by Customer. Prior to the production start date, Customer shall notify Printer of all arrangements made between Customer and the paper supplier which are of economic importance to Printer (e.g. paper price, payment terms, discounts). Customer ensures that the paper supplier did agree to sale paper to Printer pursuant to such arrangements. Such arrangements are not binding upon Printer, until and unless Printer accepts such arrangements. Customer shall reimburse Printer for all costs and expenses incurred by Printer in connection with purchase and delivery of paper to Printer, except when such costs or expenses result from intentional fault of Printer. Any paper which remains unused following production in whole or in part, whether through agreed change in technical parameters or lack of production (e.g. due to termination or repudiation of the Order), shall be repurchased by Customer from Printer (automatically, without any additional agreements). Repurchase price for paper equates with the price paid by Printer to the paper supplier for paper. Repurchase price for paper shall be paid by bank transfer within fourteen (14) days of invoice issuance date. Customer shall collect paper at its own costs and risks from place specified by Printer within fourteen (14) days of the production completion date or the date on which the production should be duly completed. If Customer fails to do so on time (regardless of the reason), Printer may</p>	<p><i>9.2 Le papier de l'Imprimerie :</i> Tout papier qui reste inutilisé après la production en tout ou en partie, que ce soit par le changement convenu des paramètres techniques ou l'absence de production (par ex. en raison d'une résiliation ou une répudiation de la Commande) sont rachetés par le Commettant à l'Imprimerie (automatiquement et sans autres accords nécessaires).</p> <p>Le prix de rachat du papier doit être spécifié par l'Imprimerie, toutefois, en aucun cas ce prix ne devrait excéder la partie du prix indiquée dans la Commande et qui reflète le coût du papier. Le prix de rachat du papier doit être payé par virement bancaire dans les quatorze (14) jours suivant la date d'émission de la facture.</p> <p>Le Commettant doit reprendre le papier à ses propres frais et risques à l'endroit spécifié par l'Imprimeur dans les quatorze (14) jours suivant la demande de reprise du papier. Si le Commettant faillit à le faire dans le délai, le Commettant peut facturer le stockage du papier au taux spécifié dans le calcul du prix standard pour les services supplémentaires fournis avec le devis. Les Parties peuvent en disposer autrement (par ex. ce papier peut être stocké par l'imprimeur à titre onéreux et aux fins de productions futures). Un tel accord doit être fait sous forme écrite.</p> <p><i>9.3. Le papier selon les instructions du Commettant :</i> L'Imprimerie doit acheter le papier auprès du fournisseur de papier sur les instructions du Commettant . Avant la date de début de la production, le Commettant doit informer l'Imprimerie de toutes les dispositions prises entre le Commettant et le fournisseur de papier qui sont d'une importance économique pour l'Imprimerie (par ex. prix du papier, conditions de paiement, remises). Le Commettant s'assure que le fournisseur de papier a accepté de vendre le papier à l'Imprimerie conformément à de tels arrangements. Ces arrangements ne lient pas l'Imprimerie tant que l'Imprimerie n'accepte pas de telles dispositions. Le Commettant remboursera l'Imprimerie de tous les coûts et dépenses supportées par l'Imprimerie</p>

	English	French (translation only for convenience)
	<p>charge Customer for storage of paper at the fee rate specified in Standard Price Calculation for Additional Services supplied with the quotation. Parties may at any time agree that Printer shall process with paper in any manner other than described above. Save to any other rights and remedies, if Customer fails to pay the price on time, in whole or in part, regardless of the reasons for such failure, Printer may suspend payments to the paper supplier, Customer shall lose the right for any rebates or discounts (if any), and Customer shall indemnify Printer from any paper supplier's claims or demands for payment of any late payment interest, damages and litigation costs (e.g. attorney's fee). Handling fee is specified in Standard Price Calculation for Additional Services supplied with the quotation.</p>	<p>en raison de l'achat et de la livraison du papier à l'Imprimerie, sauf lorsque de tels coûts ou frais résultent d'une action délibérée de l'Imprimerie. Tout papier qui reste inutilisé après la production en tout ou en partie, que ce soit par la modification convenue des paramètres techniques ou l'absence de production (par ex. en raison d'une résiliation ou une répudiation de la Commande) sont rachetés par le Commettant de l'Imprimerie (automatiquement, sans accords supplémentaires). Le prix de rachat pour le papier correspond au prix payé par l'Imprimerie au fournisseur de papier pour le papier. Le prix de rachat du papier doit être payé par virement bancaire dans les quatorze (14) jours suivant la date d'émission de la facture. Le Commettant doit reprendre le papier à ses propres frais et risques à l'endroit spécifié par l'Imprimeur dans les quatorze (14) jours suivant la date de fin de production ou la date à laquelle la production doit être dûment achevée. Si le Commettant faillit à agir ainsi avant le délai indiqué (quelle qu'en soit la raison), l'Imprimeur peut facturer le Commettant pour le stockage du papier au taux spécifié dans le Calcul du Prix Standard pour les Services Supplémentaires fournis avec le devis. Les Parties peuvent à tout moment convenir que l'Imprimerie traitera le papier de manière toute autre que celle décrite ci-dessus. Sauf pour les autres droits et recours, si le Commettant ne paie pas le prix dans les délais, en tout ou en partie, quelles que soient les raisons d'un tel échec, l'Imprimerie peut suspendre les paiements au fournisseur de papier, le Commettant perd le droit de tout rabais ou remise (le cas échéant), et le Commettant doit indemniser l'Imprimerie de toute réclamation ou demande du fournisseur de papier pour le paiement tardif des intérêts, des dommages et des frais de litige (par exemple les honoraires d'avocat). Les frais de manutention sont spécifiés dans le Calcul du Prix Standard pour les services supplémentaires fournis avec le devis.</p>

	English	French (translation only for convenience)
10.	<p><i>Quantity:</i> Printer will deliver the quantities of Goods set out in the Order provided that, unless otherwise agreed, quantities of +/- 3% will constitute acceptable delivery. The final price invoiced and payable will be amended to reflect the actual quantity delivered.</p>	<p><i>Quantité :</i> À moins que les Parties n'en stipulent autrement, le Produit doit être livré en quantité indiquée dans la Commande, sous réserve d'écarts quantitatifs du Produit dans les limites de +/-3%. Le cas échéant, le prix sera modifié en fonction de la quantité de Produit livrée réellement.</p>
11.	<p><i>Delivery:</i> Unless otherwise stated, the prices in the quotation are based on delivery to the address set out in the quotation. On delivery, risk and title, in the Goods passes to Customer. Customer shall inspect the Goods on delivery and confirm receipt of the Goods in writing on delivery, and shall be deemed to have accepted the Goods if it has not notified Printer of any quality or quantity defects with 7 days of delivery, unless the defect is hidden. A hidden defect will thus be deemed to be accepted if Printer does not receive a written defect complaint within seven (7) days of the defect being discovered. If requested by Customer, Printer may agree to place the Goods into storage which will be charged at Printer's standard rates. Any delivery dates in the Order are estimates only and time of delivery shall not be of the essence.</p>	<p><i>Livraison du Produit :</i> À moins que les Parties n'en stipulent autrement, les prix indiqués dans la proposition de prix sont calculés à partir du principe que le Produit sera livré à l'adresse indiquée dans ladite proposition. À l'instant de la livraison du Produit, le risque d'endommagement ou de perte du Produit ainsi que le droit de propriété passent sur le Commettant. Au moment de la livraison, le Commettant devrait examiner le Produit et en confirmer la réception sous forme écrite. Le Produit est considéré comme reçu sans réserve à condition que le Commettant ne notifie pas l'Imprimerie des défauts qualitatifs ou quantitatifs du Produit dans un délai de 7 jours à partir du moment de la livraison du Produit. À la demande du Commettant, l'Imprimerie peut stocker le Produit contre une rémunération calculée selon les tarifs appliqués par l'Imprimerie. Les dates de livraison du Produit indiquées dans la Commande sont approximatives et susceptibles de modification. Les dates de fourniture du Produit ne sont pas d'une importance fondamentale.</p>
12.	<p><i>Extra Costs:</i> Additional costs arising from changes made by Customer to the specifications set out in the quotation will be charged to Customer. Printer shall not be liable for any Customer's damage caused by delay in delivering by Customer digital files or other materials, items or other materials, paper, delivery of defective digital files or other materials, items or other materials, paper, or in inappropriate quantities, or digital files or other materials correction. In those cases Printer shall either make every effort to complete production on time, or specify</p>	<p><i>Frais supplémentaires :</i> Le Commettant couvre tous les dommages, y compris les frais induits par un changement des paramètres techniques définis dans la proposition de prix. L'Imprimerie ne sera pas tenue responsable des dommages causés au Commettant par des retards de livraison dues au Commettant de fichiers numériques, ou autres matériaux, articles, ou autres matériaux, papiers, causés par la livraison de fichiers numériques, ou autres matériaux, articles, ou autres matériaux, papiers, qui présentent des défauts, ou qui sont livrés en quantités inappropriées, ou à cause de la correction de</p>

	English	French (translation only for convenience)
	<p>the earliest possible due date for completion thereof, taking into account Printer's production capacity. If in either of such cases work in overtime is required or Printer incurs any other damage/costs, Printer may recover such damage/costs from Customer. Fee for press downtime caused by reasons attributable to Customer (e.g. delay in delivery of digital files or other materials, items or other materials, paper, delivery of defective digital files or other materials, items or other materials, paper or digital files or other materials correction) is specified in Standard Price Calculation for Additional Services supplied with the quotation. Printer may recover damage in excess of such fee.</p>	<p>fichiers digitaux ou autres matériaux. Dans ces cas, l'Imprimerie doit soit s'efforcer d'achever la production à temps, ou de spécifier la date d'échéance la plus rapprochée possible en tenant compte de la capacité de production de l'Imprimerie. Si, dans l'un ou l'autre de ces cas, le travail en heures supplémentaires est requis ou si l'Imprimerie encourt d'autres dommages/coûts, l'Imprimerie peut récupérer ces dommages / coûts auprès du Commettant. Les frais de temps d'arrêt de la presse dus à des raisons imputables au Commettant (par exemple retards de livraison de fichiers numériques ou autres matériels, articles ou autres matériels, papier, livraison de fichiers numériques défectueux ou d'autres matériaux, articles ou autres matériaux, papier ou fichiers numériques ou correction d'autres matériaux) sont spécifiés dans le Calcul du Prix Standard pour les services supplémentaires fournis avec le devis. L'Imprimerie peut recouvrer les dommages supérieurs à de tels frais.</p>
13.	<p><i>Invoicing and Payment:</i> Printer will submit invoices upon delivery of Goods or the Goods being placed into storage. Unless otherwise agreed payment in cleared funds will be made within 30 days of the date of the invoice. Late payment will entitle Printer to charge interest at 4% above the statutory interest rate calculated from date payment is due until the date of actual payment. If the quotation is in a currency other than Sterling, Euro or PLN, Printer will, unless otherwise agreed, invoice in PLN based on the sale exchange rate of the National Bank of Poland prevailing on the date on the invoice and Customer shall pay the amount of the invoice in PLN. In case the payment is to be made in foreign currency, the payment in any other currency is not permitted. Customer shall make payments due without any set off, counterclaim, discount or abatement.</p>	<p><i>Facturation et Paiement :</i> L'Imprimerie établit les factures au jour où le Produit est livré ou confié pour stockage. À moins que les Parties n'en stipulent autrement, le paiement doit être effectué dans un délai de 30 jours à partir de la date de facturation. En cas de retard de paiement, l'Imprimerie a le droit de calculer les intérêts se montant aux intérêts légaux, majorés de 4%. Si les prix stipulés dans la proposition de prix sont exprimés dans une monnaie autre que la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) ou le zloty (PLN) et que les Parties n'en stipulent pas autrement, les prix seront payés en zlotys (PLN) après conversion selon le cours de vente de la devise concernée, établi par la NBP [<i>Banque Nationale de Pologne</i>] au jour de la facturation. Dans le cas où le paiement doit être effectué en devises, il n'est pas autorisé de l'effectuer en toute autre devise. Le Commettant n'a droit à aucune déduction sur les montants dus à l'Imprimerie.</p>

	English	French (translation only for convenience)
14.	<p><i>Quality Standards:</i> Printer will produce the Goods to the specifications and standards as set out in the Order and warrants that Goods will otherwise be of satisfactory quality. Printer's Quality Standards as supplied with the quotation will apply unless otherwise stated. Customer acknowledges that it has not relied on any statement or representation made or given by Printer which is not set out in the Order.</p>	<p><i>Normes de qualité :</i> L'Imprimerie produira les Produits en conformité avec les paramètres techniques définis dans la Commande et elle garantit la qualité adéquate des Produits. L'évaluation de la qualité du Produit sera effectuée selon les normes indiquées dans la Spécification Qualité Produit Fini, jointes à la proposition de prix, à moins que les Parties n'en stipulent autrement. L'Imprimerie ne délivre aucun titre de garantie relatif à la qualité du Produit ni à son utilité à quelque fin que ce soit. La responsabilité légale de l'Imprimerie au titre de la garantie légale pour les défauts du Produit est exclue dans les limites les plus larges admises par la législation en la matière. Le Commettant déclare que l'Imprimerie n'encourt aucune responsabilité pour des promesses ou déclarations quelconques qui n'ont pas été stipulées explicitement dans la Commande.</p>
15.	<p><i>Liability.</i> Printer will not be liable for quality claims arising from defects in the copy, artwork or materials supplied by Customer or in proofs approved by Customer. Printer's liability for quality or quantity defects shall be limited, at Printer's option, either to rectify without delay such defects or to reduce the price by an amount proportionate to the missing or defective Goods.</p>	<p><i>Responsabilité :</i> L'Imprimerie n'encourt aucune responsabilité pour les défauts des Produits, dus aux défauts ou à la mauvaise préparation des matériaux fournis par le Commettant, dont des proofs acceptés par le Commettant. En cas de défauts quantitatifs ou qualitatifs des Produits, la responsabilité de l'Imprimerie se limite, selon le choix de l'Imprimerie, à l'obligation de fournir les Produits manquants ou non défectueux sans retard injustifié ou de réduire le prix proportionnellement aux Produits manquants ou défectueux.</p>
16.	<p><i>Limit of Liability:</i> Printer's total liability under the Order, whether in contract, tort, negligence, breach of statutory duty or otherwise, is limited to an amount equal to the net price (excluding VAT) for the Order, or, where the Order is for a series of publications, Printer's liability is, in respect of each publication, limited to an amount equal to the net price for that publication. Under no circumstances shall Printer be liable to Customer for lost profits or any indirect or other consequential losses suf-</p>	<p><i>Plafond de responsabilité :</i> Le plafond de responsabilité de l'Imprimerie pour les dommages subis par le Commettant, liés à la Commande, dont la responsabilité contractuelle, délictuelle, légale ou autre, est constitué par le prix HT (sans TVA) découlant de la Commande, et au cas où la Commande porterait sur plusieurs éditions (numéros, tirages), la responsabilité de l'Imprimerie par rapport à chaque édition (ou numéro, tirage) se limite au prix HT (sans TVA) pour l'édition concernée (ou numéro, tirage). En aucun cas l'Imprimerie n'encourt de</p>

	English	French (translation only for convenience)
	ferred by Customer. Nothing in these Conditions shall exclude liabilities to the extent it would be illegal to exclude or to attempt to exclude such liabilities.	responsabilité pour les bénéfices ou affaires économiques perdus par le Commettant ni pour les dommages indirects qu'il aurait subis. Lesdites limites de la responsabilité ne portent uniquement pas sur les cas dans lesquelles l'exclusion ou la limitation de la responsabilité sont inadmissibles en vertu de la législation.
17.	<i>Indemnity:</i> Printer shall be indemnified by Customer in respect of any claims arising from any libelous matter or any infringement of copyright, patent or other rights contained in any material produced for Customer. Printer may refuse to print any material which in its opinion is or may be illegal, libelous or in breach of the rights of a third party.	<i>Droits des tiers :</i> Le Commettant s'engage à dispenser l'Imprimerie de l'obligation de satisfaire aux prestations nées de la violation des droits des tiers pendant la Production, dont le droit d'auteur, les brevets ou autres droits, ainsi qu'à réparer les dommages conséquents subis par l'Imprimerie. L'Imprimerie peut refuser la production à partir de matériaux que l'Imprimerie évalue susceptibles d'enfreindre les droits des tiers.
18.	<i>Customer supplied materials:</i> Customer warrants that all items or materials supplied by or on behalf of Customer for use by Printer comply will all applicable laws including but not limited to packaging, labeling and distribution laws, and do not infringe any third party right. Customer shall indemnify Printer in respect of any claim arising out any breach of this warranty. Printer may refuse to accept any item or materials supplied by or on behalf of Customer which it does not consider to comply with applicable laws, or may require Customer to supply evidence to its reasonable satisfaction of compliance with applicable laws prior to accepting such item. Partial or earlier delivery of Customer items or materials requires prior consent of Printer.	<i>Matériaux fournis par le Commettant :</i> le Commettant garantit que tous les articles ou matériaux fournis par ou au nom du Commettant destinés à être utilisés par l'Imprimerie sont conformes avec toutes les lois en vigueur comprenant mais ne se limitant pas aux lois relatives au conditionnement, à l'étiquetage et à la distribution et ne violent aucun droit des tiers. Le Commettant s'engage à indemniser l'Imprimerie à l'égard de toute réclamation résultant de tout manquement de la présente garantie. L'Imprimerie se réserve la possibilité de refuser tout élément ou matériel fourni par ou au nom du Commettant qu'il estime ne pas être conformes aux lois en vigueur ou de demander au Commettant de lui démontrer de manière suffisamment satisfaisante qu'ils sont conformes aux lois en vigueur avant de les accepter. Une livraison partielle ou anticipée des éléments ou des matériaux du Commettant nécessite un accord préalable de l'Imprimerie.
19.	<i>Force Majeure:</i> Printer shall not be liable for any failure or delay in producing or delivering the Goods due to circumstances beyond its reasonable control including but	<i>Force majeure :</i> L'Imprimerie n'encourt pas de responsabilité en cas d'engagements non remplis ou remplis indûment, dont les retards de production ou de

	English	French (translation only for convenience)
	not limited to Acts of God, legislation, war, terrorism, fire, flood, droughts, power failures, strikes, or the inability to procure materials or labour.	livraison des Produits, lorsque ceux-ci sont causés par des circonstances indépendantes de l'Imprimerie, parmi lesquelles en particulier : forces de la nature, actions ou abstentions des pouvoirs publics, guerre, grève, attaque terroriste, incendie, inondation, panne d'électricité, impossibilité de s'assurer les matières, les livraisons ou la main d'œuvre.
20.	<i>Confidentiality:</i> Each party shall keep confidential all information identified as confidential, or which by its nature is confidential, and shall not copy, use or disclose any such information to any third part, other than as is necessary to comply with its obligations under the Order. This condition does not apply to information which is available to the public, which is lawfully in a party's possession prior to disclosure, or which is developed independent of the Order.	<i>Confidentialité :</i> Chacune des Parties est tenue de garder secrètes les informations désignées comme confidentielles ou considérées comme telles en raison de leur nature, ainsi que de s'abstenir de les exploiter, copier ou divulguer à des tiers, exception faite des cas où cela s'avère indispensable à l'exécution des devoirs qui résultent de la Commande. Ce qui précède ne concerne pas les informations d'accès général dont la Partie a légalement pris connaissance avant leur publication ou qui ont été élaborées indépendamment de la Commande.
21.	<i>Data protection:</i> Printer seriously treats its obligations imposed by the data protection legislation, including the GDPR. More information on these issues is available at Printer's website: https://walstead-ce.com/en/gdpr-rodo/ . In connection with the Order, Customer, as a data controller, submits or otherwise discloses to Printer personal data. Customer ensures that it processes such personal data in compliance with the requirements imposed by the data protection legislation. Customer, amongst other, has provided data subjects with the relevant information. Customer has also obtained data subjects' consents necessary to allow Printer to perform its obligations under the Order, including, their informed and explicit consents to transfer personal data to third countries in order for the Goods to be delivered. Customer must create and permanently store back-ups of personal data. Customer and Printer shall enter into a separate data protection agreement with the terms and conditions	<i>Données personnelles :</i> L'Imprimerie prend au sérieux ses obligations en vertu de la loi sur la protection des données personnelles, y compris le RGPD. De plus amples informations sur ce sujet sont disponibles sur le site Web de l'Imprimerie: https://walstead-ce.com/en/gdpr-rodo/ . Dans le cadre de la commande, l'Adjudicateur, en tant qu'administrateur, fournit à l'Imprimerie des données personnelles. L'Adjudicateur assure qu'il traite ces données personnelles conformément aux exigences résultant des dispositions de la loi sur la protection des données personnelles. L'Adjudicateur a , entre autres, rempli toutes les obligations d'information envers les personnes concernées. L'Adjudicateur a également obtenu le consentement des personnes qui sont nécessaires à l'Imprimerie pour exécuter les obligations découlant de la Commande y compris, de manière explicite, précédé par les informations pertinentes, le consentement au transfert des données personnelles vers des pays tiers

	English	French (translation only for convenience)
	more fully described in Article 28 of the GDPR. Such data protection agreement applies also to the above contemplated Customer's warranties and obligations.	dans le but de fournir les Produits. L'Adjudicateur est tenu de créer et de conserver des copies de sauvegarde des données personnelles. L'Adjudicateur et l'Imprimerie concluent un contrat distinct pour confier le traitement des données à caractère personnel visé à l'article 28 du RGPD. Les dispositions du présent accord s'appliquent également aux assurances et obligations de l'Adjudicateur mentionnées ci-dessus.
22.	<i>Suspension:</i> Printer may suspend the production of deliveries of the Goods, or of any goods under other orders from Customer, if (i) Customer commits a fundamental breach of these Conditions of Sale; or (ii) commits a breach of these Conditions of Sale without immediately correcting the breach upon Printer's request; or (iii) Customer becomes, or appears likely to become, insolvent. In that events Printer shall specify the dates when its obligations shall be performed taking into account Printer's production capacity.	<i>Suspension :</i> L'Imprimerie a le droit de suspendre la Commande ou d'arrêter la production, ou de refuser de livrer les Produits finis au cas (i) où le Commettant aurait enfreint les clauses des présentes Conditions de Production ou de la Commande (même si la production arrêtée avait été lancée, ou que les Produits avaient été produits en vertu d'une autre Commande) ou (ii) en cas de circonstances motivant le dépôt de bilan par le Commettant. Dans ce cas-là l'Imprimerie s'engage à spécifier les dates auxquelles ses obligations doivent être réalisées en tenant compte de la capacité de production de l'Imprimerie.
23.	<i>Assignment:</i> Customer shall not assign the Order without the prior written consent of Printer.	<i>Cession :</i> Le Commettant ne peut céder les droits résultant de la Commande sans l'autorisation préalable de l'Imprimerie, établie sous forme écrite.
24.	<i>Final Provisions:</i> The Order and these Conditions of Sale shall be governed by the laws of Poland and all disputes shall be settled by the courts of Krakow, Poland, competent due to Printer's registered office. The "United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods" is excluded. All notices shall be in English language. The invalidity of any provision shall not affect the validity of the remaining provisions. Any amendments to these conditions and to the Order shall only be valid if made in writing. Clauses 9, 15-19 shall survive any termination or expiration of the contractual relationship. This rule shall apply also to any other	<i>Dispositions finales :</i> La législation polonaise s'applique à la Commande et aux présentes Conditions de Production. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises n'est pas applicable. Tout échange de courrier doit être mené en polonais. L'invalidité de certaines clauses n'a aucune incidence sur la validité des autres clauses. Toute modification des présentes Conditions de Production ou de la Commande exigent la forme écrite sous peine de nullité. Tout différend né suite à la Commande ou aux Conditions de Production sera réglé par le juge polonais au tribunal compétent du siège de l'Imprimerie, à

	English	French (translation only for convenience)
	<p>clauses of these conditions if and to the extent it is justified by their nature. These Conditions of Sale are provided in French and English. Legally binding is solely the English language version.</p>	<p>Cracovie, Pologne. Les clauses 9, 15-19 survivront à toute résiliation ou expiration de la relation contractuelle. La présente règle s'applique également à toute autre clause de présentes conditions si et dans la mesure où sa nature le justifie. Ces Conditions de Production sont fournies en français et en anglais. Seule la version en langue anglaise est légalement contraignante.</p>